



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 juin 2022

**Objet de la délibération**

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT - MISE A JOUR  
PLAN DE RELANCE POUR LA SACRISTIE**

Le trente juin deux mille vingt-deux à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ , Aurélia HENRIO à Fabrice LEBRETON , Alain HASCOËT à Jacques KERZERHO .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Roselyne MALARDÉ désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2022.06.020**

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT - MISE A JOUR PLAN DE  
RELANCE POUR LA SACRISTIE**

**Rapporteur : Frédéric TOUSSAINT**

La restauration de la sacristie de la Basilique Notre-Dame-de-Paradis programmée dans le cadre du plan de relance a pris quelque retard dans la consultation des entreprises.

Pour rappel, le coût est estimé à 79 000 € de maîtrise d'œuvre et missions ; à 756 000 € de travaux et à 66 000 € de révisions de prix et imprévus soit un total de 901 000 €.

Les recettes sont estimées à 753 500 € ; composées des subventions estimées à 605 700 € et du FCTVA pour 147 800 €.

La Collectivité aurait alors un reste à charge de 147 500 € soit 16.37 %.

Au vu des études préalables (diagnostic amiante et autres), la consultation des entreprises a pris du retard et la réalisation prévue ne sera pas faite.

Il est donc proposé de modifier les Crédits de Paiement en conséquence sans changer le montant global.

	Création de l'AP	Modification de l'AP	Modification de l'AP	Total
	28/10/2021	24/02/2022	30/06/2022	
AP	901 000			901 000
CP				
2021	50 000			50 000
2022	600 000	-300 000	-100000	200 000
2023	251 000	300 000	100000	651 000

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

**Vu** les délibérations en date du 28 octobre 2021 et du 24 février 2022,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date 07 juin 2022,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date 13 juin 2022,

**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la modification de la répartition des Crédits de Paiement telle que présentée ci-dessus.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**